

Déclaration groupe CGT CPAM 84

CA 26/06/2006

La Réforme de la Sécurité Sociale: Une marche arrière grave de conséquences pour les assurés sociaux.

La loi du 13 août 2004, se révèle pour ce quelle est:

- Un système de répression sans précédent contre les malades et les professionnels de santé à l'image de la société actuelle.
- Une formidable machine de destruction de la Sécurité Sociale, par une étatisation du système et par une ouverture à la privatisation en portant devant la scène les complémentaires santé mettant ainsi en concurrence les diverses Caisse (obligatoires et complémentaires).
- Par le projet de restructuration interne des organismes de la Sécurité Sociale, les préparant à une gestion de type privée.

En cela, le congrès de la Mutualité Française qui s'est tenu à Lyon début juin est éclairant.

De plus, cette loi s'avère tout à fait inefficace à régler le fameux "déficit de la Sécurité Sociale". La Commission des comptes de la Sécurité Sociale qui s'est réunie le 8 juin 2006 constate que malgré la décélération des dépenses d'assurances maladie, le déficit prévisionnel pour 2006 du régime général reste très important : 10.3 milliards d'euros (11.6 milliards d'euros en tenant compte du déficit du fond vieillesse).

Si le déficit de la branche maladie diminue fortement sous la pression des directives coercitives de la convention médicale, celui des branches vieillesse et famille augmente sensiblement du fait de la montée en charge des mesures non financées : départ à la retraite des salariés ayant effectué des carrières longues et la prestation d'accueil des jeunes enfants (PAJE).

La Réforme confirme également le dynamisme des exonérations de cotisations patronales. Plusieurs dispositions législatives récentes ou en cours font craindre que le principe de compensation des pertes de recettes par l'État, occasionnés par ces exonérations soient remises en cause.

La CGT demande au gouvernement de s'engager sur leur compensation.

Cette situation confirme la nécessité de dégager des ressources nouvelles pour la Sécurité Sociale afin de répondre aux besoins de la santé actuels et l'urgence d'une Réforme en profondeur de mode de calcul des cotisations patronales.

La CGT estime que la cotisation doit être prélevée dans l'entreprise et non sur le consommateur. Nous sommes opposés à la TVA sociale qui est un impôt indirect payé par le consommateur. Celle-ci serait génératrice d'inégalités au détriment des familles modestes sans apporter des solutions pérennes à l'emploi.

La CGT estime qu'il est urgent d'ouvrir le débat public et institutionnel.

Autre fait alarmant, qui découle de cette loi de Réforme de la Sécurité Sociale, c'est le testing réalisé par le fond CMU du Val de Marne. La conclusion fait frémir : 41% des praticiens spécialistes contactés n'ont pas trouvé de rendez-vous disponible pour recevoir un patient sous couverture maladie universelle. Alors que les mêmes trouvaient soudain un créneau libre pour recevoir un patient ordinaire.

On peut entendre que certains invoquent comme excuse le comportement d'incivilité de la part de ces patients. Seuls les pauvres seraient indécents et abuseraient du système (éternels coupables du trou de la Sécurité Sociale).

Sous la pression gouvernementale exercée sur la CNAMTS et les diverses Caisses d'assurance maladie en vue d'obtenir coûte que coûte, sans tenir compte des besoins nouveaux de santé, des économies de dépense de santé, la CPAM de Vaucluse s'apprête à passer une convention avec les syndicats de pharmaciens pour supprimer le tiers payant pharmaceutique aux assurés sociaux qui ne souhaitent pas avec leur médecin traitant la substitution de génériques. C'est tout simplement illégal et abusif. Cela rentre dans la démarche répressive qui aujourd'hui devient la norme dans tous les domaines de la vie.

Informers, éduquer , prévenir est la seule démarche humaniste que la CGT privilégie et défend.

Nous nous opposerons fermement à cette proposition si elle doit voir le jour. D'autres solutions plus conformes au principe de justice sociale existent. Sauf à être le pire des naïfs, on a toujours su qu'il valait mieux être riche et bien portant que pauvre et malade. Dans ce monde ultra libéralisé on se plaisait à croire qu'il existait encore des zones protégées comme la protection sociale où il n'était même pas utile de prononcer le mot "solidarité" tant il faisait partie intégrante de ses missions. Et pourtant, petit à petit, l'argent est venu imposer sa loi, là où jusqu'alors, l'humain était roi.

Nous n'en sommes plus à la médecine à deux vitesses, c'est carrément enclencher la marche arrière qui nous ramène quelques siècles en arrière sous l'égide de la charité.

Avignon, le 26 juin 2006

Le Groupe C.G.T.
M. Thérèse REYNAUD
Daniel BONNET

